



CCCPS / 2023 / DE090
7.1 Décisions budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 25 mai 2023, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Boris TRANSINNE ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Agnès FOUILLEUX à Denis BENOIT ; René-Pierre HALTER à Dominique MARCON ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Catherine MERIEAU à Rodène BODIN-CASALIS ; Franck MONGE à Jean Louis BAUDOUIIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Nicolas SIZARET ; Patricia PUC à Muriel LORENZETTI ; Arnaud VANNIER à Jean Philippe ROCHE.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Sarah DUVAUCHELLE ; Thierry GUILLOUD et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Gilles MAGNON

Co-financement de la CCCPS pour l'achat de composteurs individuels au SYTRAD

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

A partir du 1^{er} janvier 2024, les intercommunalités devront proposer des solutions de tri à la source des biodéchets pour les habitants. Distribuer des composteurs individuels aux foyers possédant un jardin fait partie de ces solutions.

Dans le cadre d'un achat groupé par le SYTRAD, la CCCPS propose aux particuliers d'acquérir un composteur individuel pour la somme de 30€. En 2022, 42 composteurs individuels ont été distribués.

II. Objet de la délibération

Afin d'inciter plus de foyers à acquérir un composteur pour trier à la source leurs biodéchets, il est demandé au Conseil de valider le fait que la CCCPS prenne en charge 50% du prix des composteurs individuels, pour permettre aux foyers de bénéficier de composteurs à 15€ au lieu de 30€.

Ce co-financement de la CCCPS sera indiqué dans la convention de mise à disposition des composteurs individuels aux particuliers.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 25 mai 2023 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1611-4 relatif aux associations ayant reçu une subvention de la collectivité ;

VU l'avis de la commission déchets du 30/11/2022 ;

Vu la convention régissant la cession et le suivi technique des composteurs individuels aux particuliers.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le co-financement à hauteur de 50% des prochains composteurs individuels vendus aux particuliers soit une prise en charge de 15€ par composteur par la CCCPS, dans la limite des crédits votés.
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : convention régissant la cession et le suivi technique des composteurs individuels aux particuliers

Gilles MAGNON
Secrétaire de séance

Le 25/05/2023
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

